



Saint-Nom-la-Bretèche

***Rapport sur les orientations
budgétaires,
les engagements pluriannuels envisagés,
la structure et la gestion de la dette.***



Article L 2312-1 du CGCT

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, **un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés** ainsi que sur la structure et la gestion de la **dette**. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »



Rapport sur les orientations budgétaires

Contexte économique général



Impact sur le budget communal

Contexte économique local



Résultat 2015

Endettement existant

Budget de fonctionnement 2016



Capacité d'autofinancement

Projet de budget d'investissement
2016

Financement des investissements

Les engagements pluriannuels

Budgets d'exploitation et d'investissement de l'assainissement



I. Contexte économique général

Loi de Finances pour 2016

- Poursuite du plan de redressement des finances publiques : contribution de 2,1 milliards d'euros des communes
- Saupoudrage de quelques mesures de compensation (fond d'aide à l'investissement, hausse de la DGF accordée aux nouvelles métropoles, éligibilité des dépenses d'entretien des bâtiments au FCTVA et hausse de la DSR)
- Le département des Yvelines perd 200 millions d'euros de ressources en 2016 et majore en conséquence de cinq points son taux de taxation (de 7,58% à 12,58%).
- Augmentation du FPIC 2016 de 220 millions d'euros, portant le montant du prélèvement des communes concernées à 1 milliard d'euros.



Effet du plan de redressement sur les finances locales

- Dotation forfaitaire : - 127 000 €
- Dotation de solidarité rurale : - 8 000 €
- FPIC : Maintien du transfert à la CCGM mais fiscalisation probable d'une partie de la hausse attendue



II. Contexte économique local

Résultat prévisionnel 2015 – hors RAR

	Dépenses réelles prévisionnelles 2015	Recettes réelles prévisionnelles 2015	Résultat prévisionnel 2015	Soldes 2014 (après affectation du résultat)	Résultat prévisionnel de clôture 2015
Investissement	1 648 912	1 048 117	- 600 795	-195 275	- 796 070
Fonctionnement	6 159 352	7 403 621	1 244 269	763 440	2 007 709
			643 473	568 165	1 211 639



Investissement *Restes à réaliser 2015*

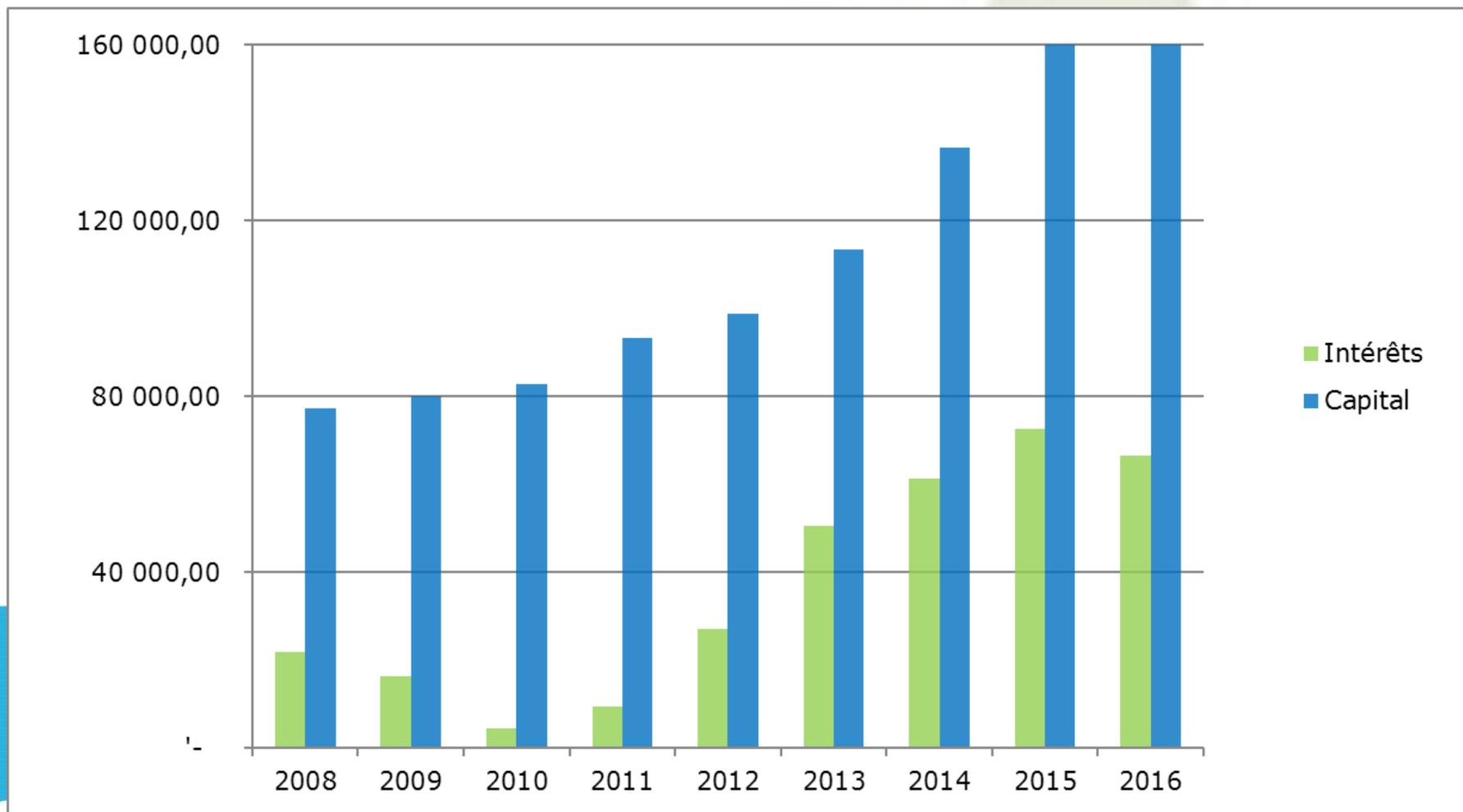
	Dépenses	Recettes	Résultat
RAR	506 500	514 102	7 602



Saint-Nom-la-Bretèche

Annuité de la dette communale

Annuité 2016 : 226 526,17 €

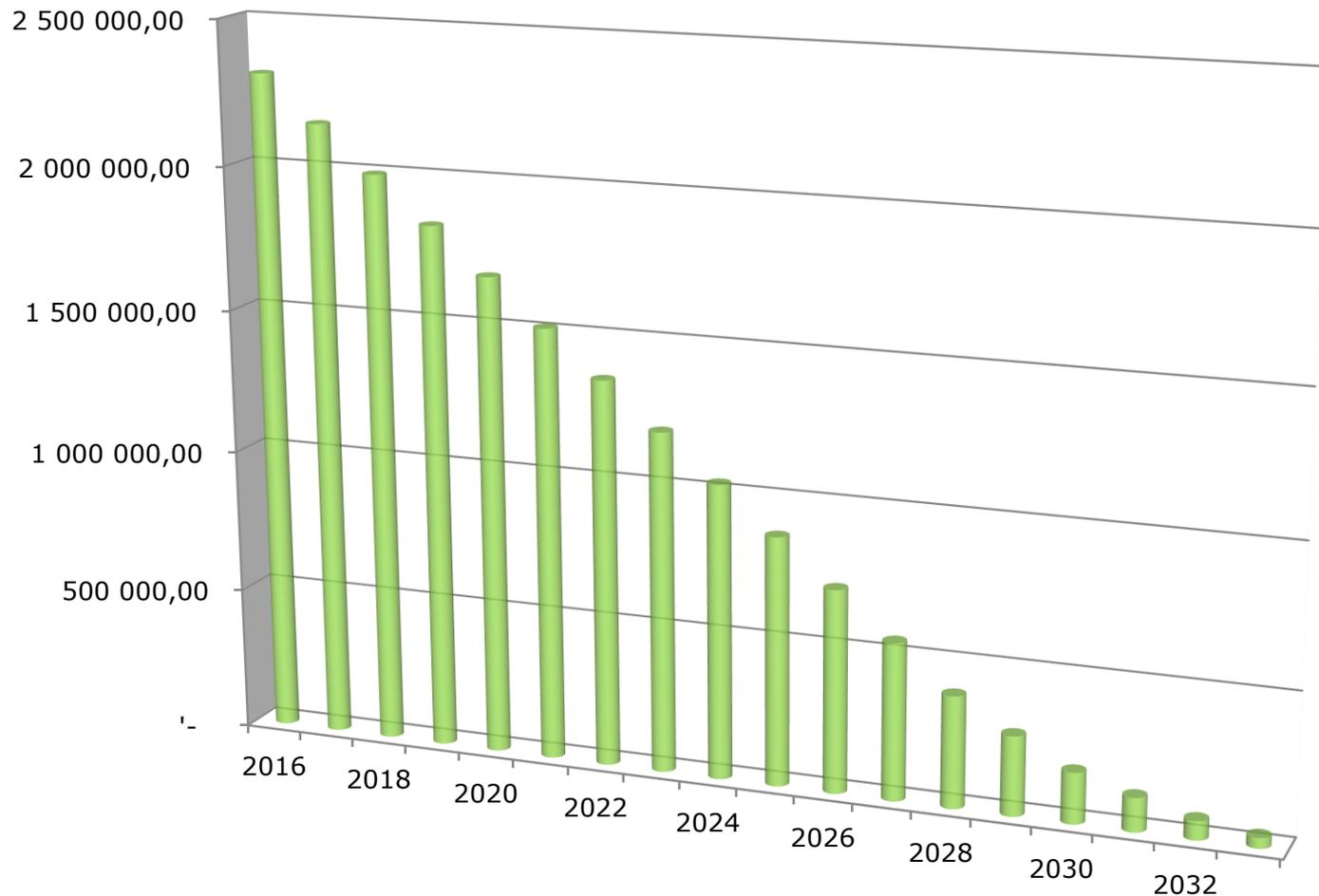




Saint-Nom-la-Bretèche

Amortissement de la dette communale

(toutes choses égales d'ailleurs)





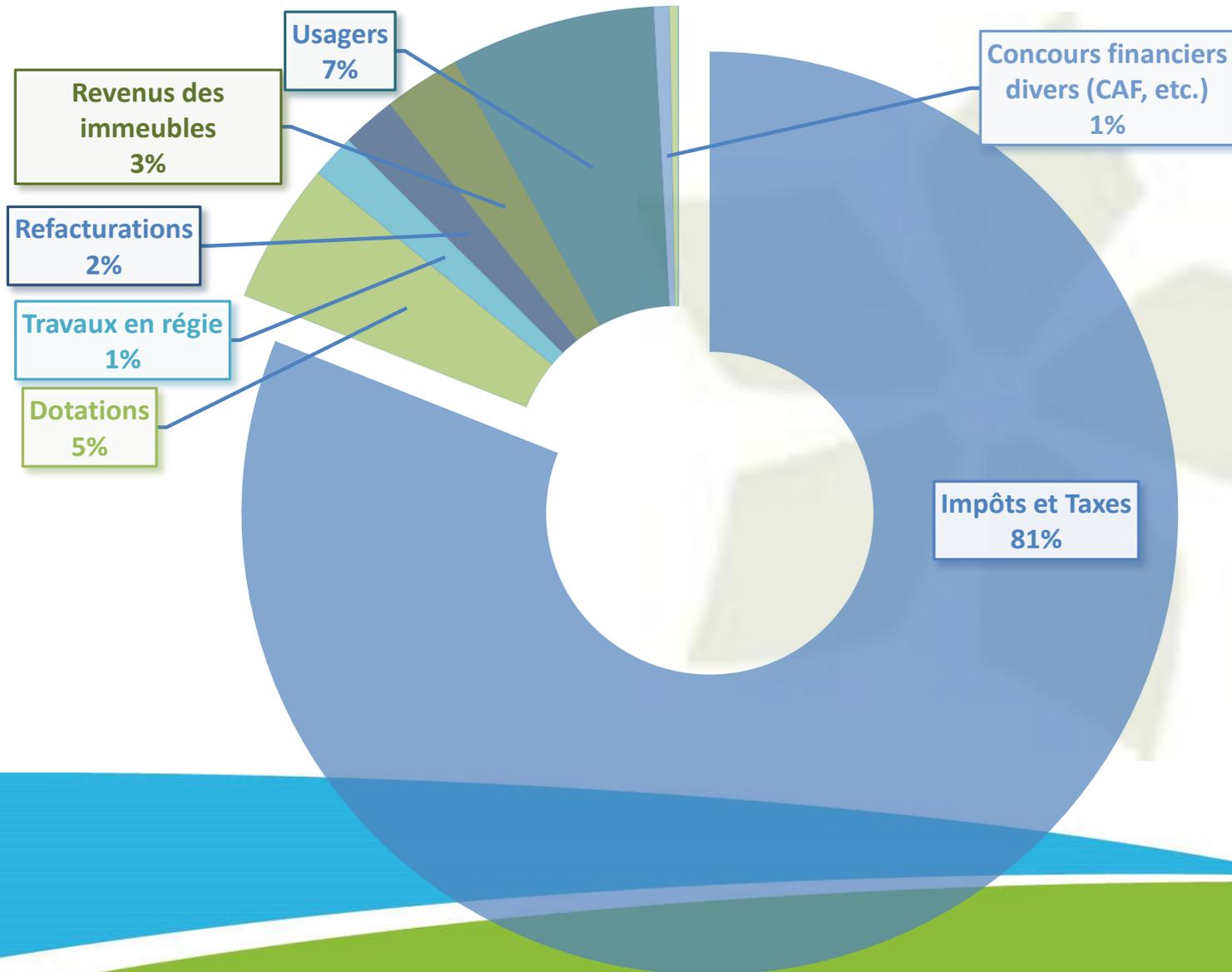
III. Les grandes lignes du budget 2016

Recettes réelles de fonctionnement : 6,520 M€

	Prévisions 2016
Participation des usagers (régies scolaire, culturelle, etc.)	485 000 €
Impôts et taxes	5 286 000 €
<i>Dont fiscalité directe</i>	4 294 000 €
Concours financiers (CAF, Etat, etc.)	357 000 €
<i>Dont DGF & DSR</i>	322 346 €
Recettes diverses (refacturation, travaux en régie, etc.)	292 000 €
Total	6 520 000 €



Saint-Nom-la-Bretèche



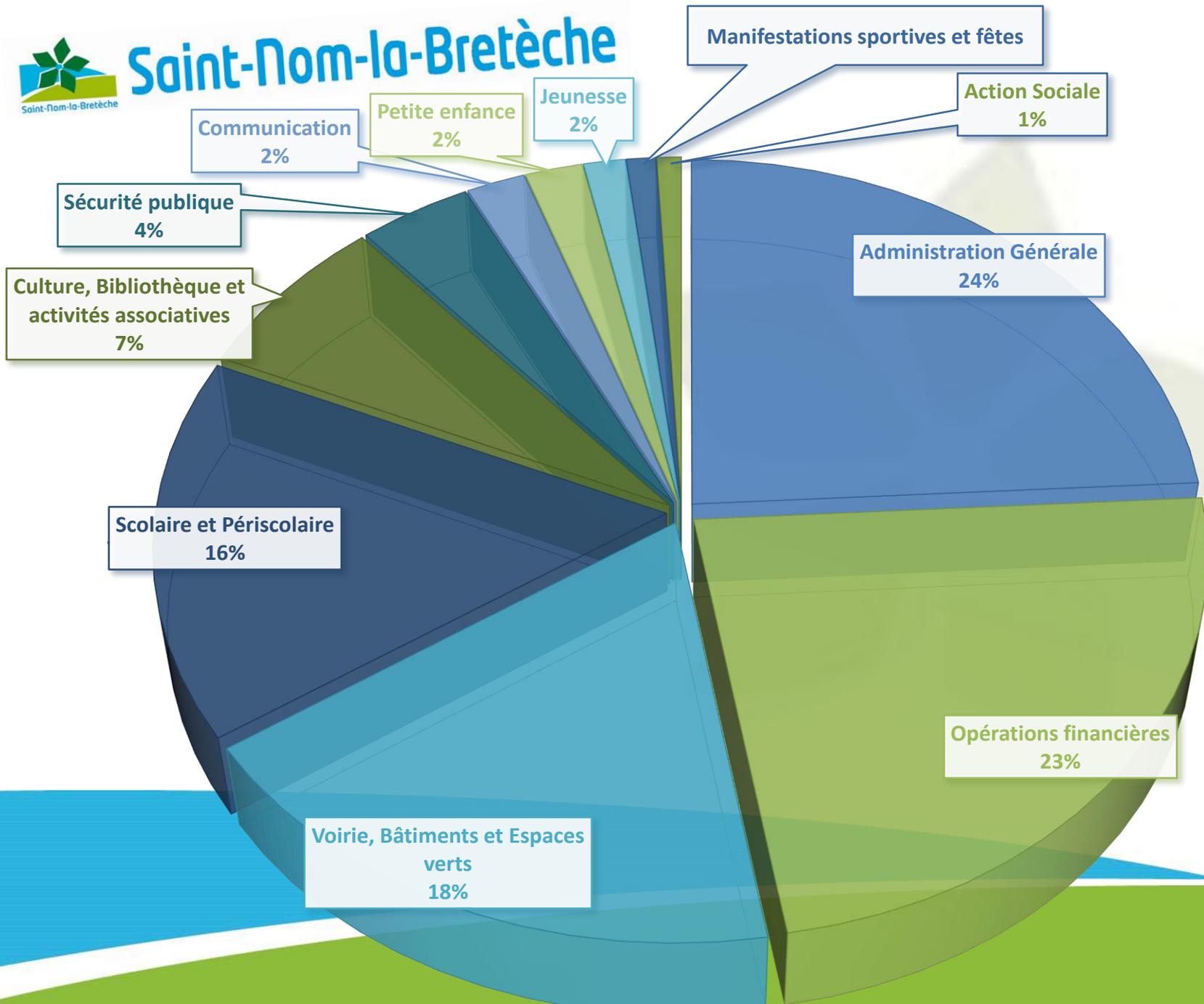


Dépenses réelles de fonctionnement : 5,895 M€

	Prévisions 2016
Administration Générale	1 420 000 €
Opérations financières	1 373 000 €
Voirie, Bâtiments et Espaces verts	1 070 000 €
Scolaire et Périscolaire	950 000 €
Culture, Bibliothèque et activités associatives	420 000 €
Sécurité publique	230 000 €
Communication	120 000 €
Petite enfance	117 000 €
Jeunesse	85 000 €
Manifestations sportives et fêtes	60 000 €
Action Sociale	50 000 €
TOTAL	5 895 000 €



Saint-Nom-la-Bretèche





La capacité d'autofinancement

Recettes de fonctionnement	6 520 000 €
Dépenses de fonctionnement	5 895 000 €
<i>Épargne de gestion</i>	<i>625 000 €</i>
Intérêts de la dette	66 000 €
<i>Épargne brute</i>	<i>559 000 €</i>
Remboursement du capital	160 000 €
<i>Épargne nette prévisionnelle</i>	<i>399 000 €</i>



Dépenses réelles d'investissement : 3,09 M€

• Restes à réaliser 2015 :	5 0 6	5 0 0	€
• Travaux d'accessibilité 2015 (programme sur 3 ans) :	6 7	4 0 0	€
• Entretien des bâtiments communaux :	6 3 7	4 5 0	€
• Equipements sportifs extérieurs:	3 8 1	9 0 0	€
• Matériels services techniques :	6 8	8 0 0	€
• Travaux de voiries et assimilés :	1 3 3 4	5 3 8	€
• Informatique :	7 0	1 0 0	€
• Petits équipements divers :	3 1	7 3 3	€



Recettes réelles d'investissement : 1,54 M€

• Restes à réaliser 2015	514 102 €
• Fonds de Compensation de la TVA :	720 000 €
• Taxe d' Aménagement :	50 000 €
• Subventions :	97 000 €
• Amortissements :	160 000 €



Financement des investissements

Recettes réelles d'investissement	1 541 102 €
Dépenses réelles d'investissement	3 098 421 €
Solde de la section d'investissement	- 1 557 319 €
Épargne nette	399 000 €
Besoin de financement de l'exercice	- 1 158 319 €
Reprise partielle anticipée du résultat 2015*	1 158 319 €
Besoin de financement net	0 €

*1 211 639 € (résultat prévisionnel de clôture 2015)



Les engagements pluriannuels

Les travaux d'accessibilité

	2016	2017	2018
<i>Hôtel de Ville</i>	4 720 €	-	-
<i>Ecole élémentaire</i>	10 560 €	46 000 €	216 000 €
<i>Ecole maternelle</i>	26 680 €	-	-
<i>Bibliothèque</i>	6 000 €	-	-
<i>Espace JKM</i>	12 000 €	5 000 €	15 000 €
<i>Maison des associations</i>	7 500 €	-	-
<i>Cimetière</i>	-	-	152 500 €
TOTAL	67 460 €	51 000 €	383 500 €



IV. Budget annexe d'assainissement

Section d'exploitation : 110 000 €

Section d'investissement : 300 000 €